



11/01/2024

Sorbs

Comité de Pilotage des sites Natura 2000 ZSC « Contreforts du Larzac »



CAUSSES MERIDIONAUX



Credits photo : M. Catala





Introduction du Comité de Pilotage par la Région Occitanie

- 1. Nouveau cadre de gouvernance (Présentation Région Occitanie)**
- 2. Désignation de la structure animatrice et de la Présidence du Copil**
- 3. Bilan de l'animation de janvier à décembre 2023 et proposition d'actions à venir (janvier à décembre 2024)**
- 4. Dotation biodiversité des communes**

Présentation des sites Natura 2000 « Contreforts du Larzac »

Site FR 9101387

ZSC Contreforts du Larzac

- Première validation du DOCOB en décembre 2013
- Désignation du site en ZSC en avril 2016

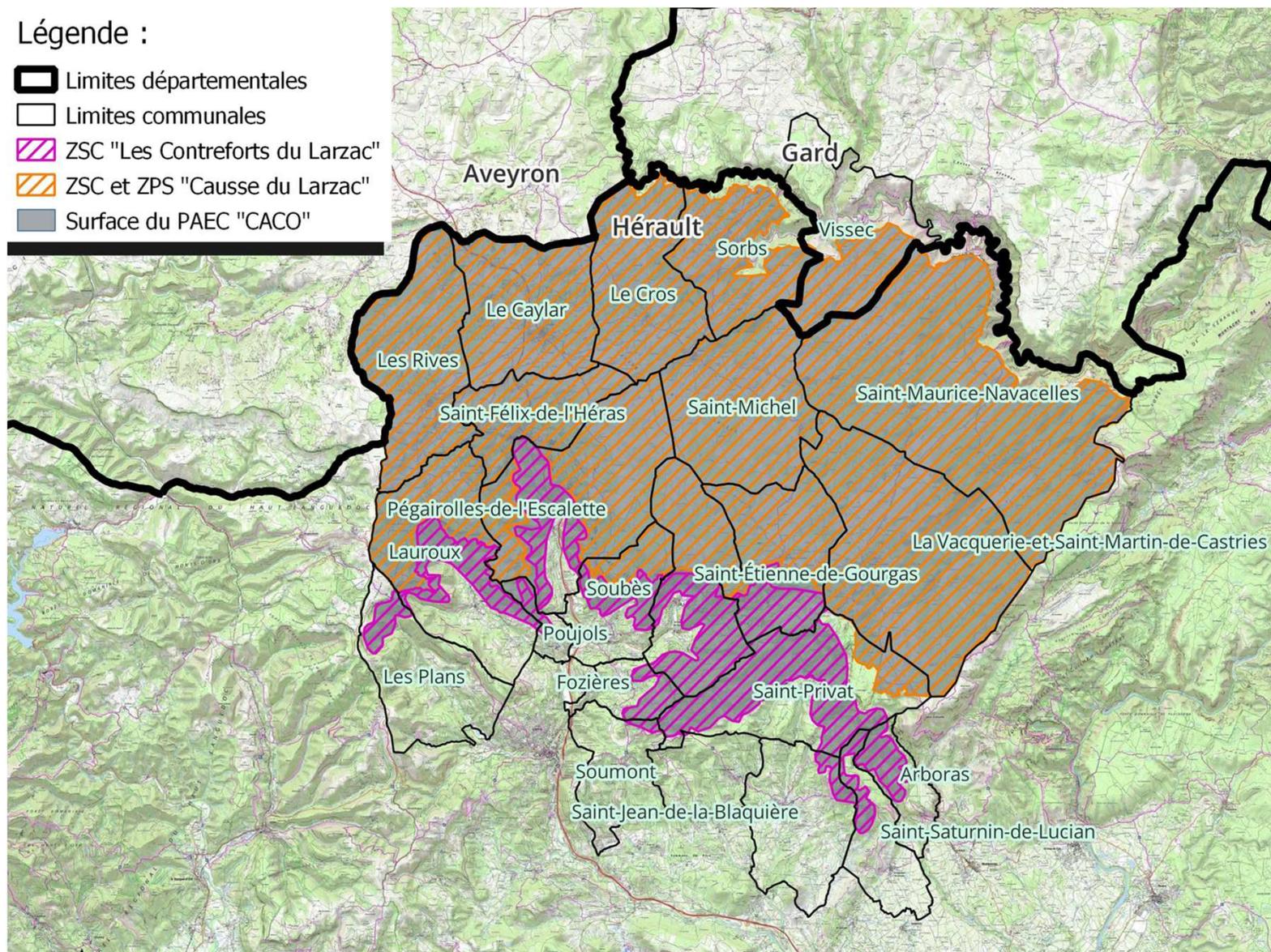
Département : Hérault

Communes : 13 (2 Intercommunalités)

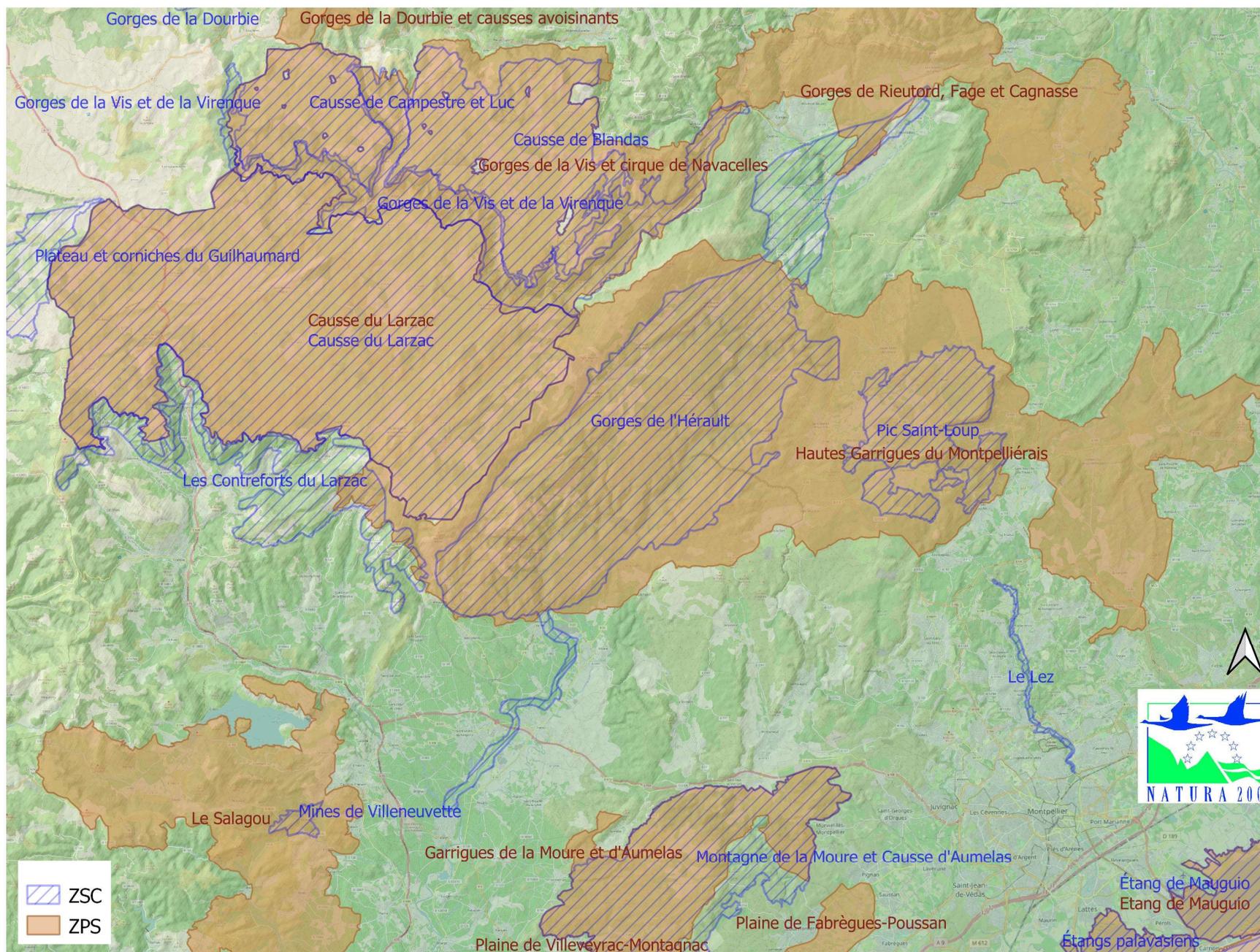
Surface du site: 5 310 ha

Légende :

- ▭ Limites départementales
- ▭ Limites communales
- ▨ ZSC "Les Contreforts du Larzac"
- ▨ ZSC et ZPS "Causse du Larzac"
- ▭ Surface du PAEC "CACO"



Réseau des sites héraultais et gardois à proximité



Rappel des enjeux du DOCOB



Rosalie des Alpes, coléoptère inféodé aux hêtraies



Petit Rhinolophe, cavernicole (hibernation) et milieux bâtis (maternité)



Prairies maigres de fauche



Forêts de pentes, éboulis, ravins à tilleul et érable

Site ZSC Natura 2000
Contreforts du Larzac :
17 habitats
16 espèces d'IC



Pelouses à orpins



Sources pétrifiantes avec formation de travertins

Lucane Cerf-volant



Les actions dans les sites Natura 2000

Actions listées dans les DOCOB et proposées chaque année lors de la réunion annuelle du Copil



Contrats (des propriétaires ou ayants-droits peuvent bénéficier d'aides financières pour des actions bénéfiques pour le site Natura 2000)

→ *Contrats agricoles, forestiers, non agricoles non forestiers*



Chartes « de bonnes pratiques » (des usagers s'engagent dans le respect d'engagements, sans contrepartie financière).



Etudes et suivis des habitats et espèces



Communication et sensibilisation du grand public et de publics spécifiques (actions d'animations scolaires, agriculteurs...)



Veille et accompagnement des porteurs de projets dans leur démarche d'évaluation d'incidences



Animations de **groupes de travail** thématiques et réseau Natura 2000



Mise à jour du DOCOB



Gestion administrative, liens avec services Région et Etat

Actions d'information et de sensibilisation

Animations grand public :

- **Stand et jeux sur la thématique « Forêt et Biodiversité »** – dans le cadre des Journées Internationales de la Forêt, proposées par l'ONF en Forêt domaniale de l'Escandorgue : le 19 mars 2023, 100 personnes,
- **Animation « de mares en mares »** sur biodiversité des mares et des bords de chemins, avec l'association Kermit, Sorbs : le 4 juin 2023, 15 personnes



Actions d'information et de sensibilisation

Animations scolaires :

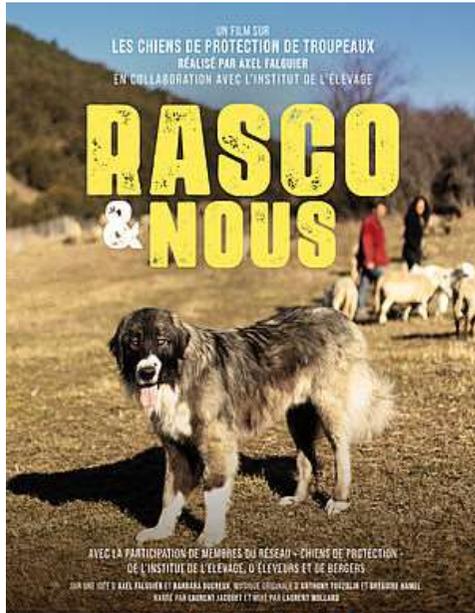
- Deux projets scolaires ont été menés avec deux écoles sur le site Contreforts du Larzac sur les thématiques Biodiversité et le lien Alimentation – Agriculture – Paysage. Le terrain et l'approche sensorielle sont privilégiées pour acquérir des savoir-être, savoir-faire et connaissances.

École	Niveau	Effectif	Milieu étudié
Le Bosc (avec prestation associations Anima, GAEC Deloustal)	CP-CE1	24	Paysage
St Etienne de Gourgas (avec prestations associations Anima, Argile En Tête)	CP-CM2	28	La biodiversité des rivières



- Le CPIE Causse Méridionales intervient auprès des scolaires dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable depuis 2003 et grâce aux agréments :
 - au titre de la **protection de l'environnement**
 - au titre **d'Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public**
 - au titre des activités de **Jeunesse et d'Éducation Populaire.**

Actions d'information et de sensibilisation



- **Ciné-débat « Rasco et Nous »** sur les chiens de protection des troupeaux, 16 mars 2023, 120 personnes présentes
 - Co-organisation Préfecture de l'Hérault/ DDTM34/ intervenants IDELE (réseau de parrainage d'éleveurs détenteurs de chiens de troupeau)
 - Film peut être revu ici
 - <https://idele.fr/detail-article/rasco-nous-un-film-sur-les-chiens-de-protection-de-troupeaux>



- **Journée d'échanges sur la préservation des mares et lavognes en partenariat avec le CEN Occitanie** (24 novembre 2023, 40 personnes présentes) à destination de tous public (habitants du territoire, élus, agriculteurs, propriétaires de points d'eau)
 - En lien avec le projet de mise en gestion de mares en Larzac (2023-25), porté par le CEN Occitanie (financement AERMC)



Actions de communication

- **Lettres d'information numériques** (1 – 2 fois par an)
 - Dernière édition septembre 2023
<https://5qv9k.r.a.d.sendibm1.com/mk/mr/s/h/SMJz09SDriOHWoXukLutdzmnKiQ7/uSvK9iLEoUdr>
- **Site web CPIE-CM** : www.cpie-causses.org/causses.org
- **Site web dédié** : www.causses-meridionaux.n2000.fr
- **Plaquette de communication CPIE-CM**

Perspectives : réflexion sur une plaquette à destination des élus du territoire avec volet dédié à la dotation biodiversité

Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027 "Causse et Contreforts du Larzac"

Fort de son implication dans les projets agro-environnementaux, le CPIE des causses méridionaux a œuvré depuis l'été 2022 pour l'émergence d'un nouveau « Programme Agro-environnemental et Climatique » (PAEC) en partenariat avec le CEN Occitanie et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault afin de mutualiser les compétences respectives dans les domaines de la protection de l'environnement et du pastoralisme.

Les Mesures agro-environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement ou le maintien de pratiques environnementales grâce à une rétribution financière.



Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Le PAEC « CACO » est lié à un territoire comprenant les deux sites Natura 2000 « Causse du Larzac » et « Contreforts du Larzac ». Il cible donc spécifiquement l'enjeu biodiversité.

Le maintien et la gestion des surfaces en herbe (prairies, pelouses et landes) est l'un des enjeux prioritaires au niveau local et contribue hautement à la diversité biologique. Leur gestion raisonnée est aussi garante de prévention des feux de forêt, de préservation des paysages et d'une bonne qualité de l'eau. L'essentiel de l'enjeu biodiversité dépend de l'équilibre entre la dynamique naturelle de la végétation et les différentes activités humaines (en particulier le pastoralisme).

Les mesures du PAEC concernent :

- la préservation des prairies maigres de fauche (diversité floristique, mise en défend et retard de fauche),
- la préservation des habitats naturels et d'espèces par la gestion pastorale et les interventions complémentaires mécaniques,
- la création de couverts d'intérêt faunistique pour la protection de la petite faune, les insectes auxiliaires et l'alimentation de l'avifaune,
- la préservation de l'habitat naturel d'intérêt communautaire mares temporaires et des espèces flore associées et mares en tant qu'infrastructures agro-écologiques et habitats d'espèces (flore, amphibiens, odonates)

Les candidats à la contractualisation sont sélectionnés sur la base d'un croisement de leur surfaces agricoles avec des enjeux biodiversité prioritaires du territoire. Une phase de diagnostics de terrain a lieu au printemps avec les environnementalistes du CEN Occitanie et le pastoraliste de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. La rencontre des exploitants et les travaux de diagnostics permettent d'aboutir sur des propositions de mesures en adéquation avec les réalités technico-économiques des exploitations. Les cahiers des charges seront traduits en plans de gestion et fiches techniques afin de doter les bénéficiaires de feuilles de routes techniques qui les accompagnent durant les 5 ans du contrat.

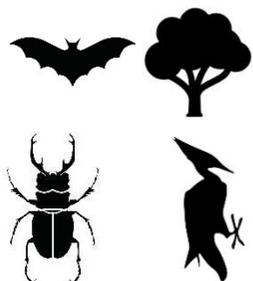
En tout, une quarantaine d'exploitations pourront bénéficier de ce dispositif sur le territoire sur deux à trois campagnes d'engagements entre 2023 et 2025 (selon le budget disponible). Les contractants bénéficient également d'une journée de formation de groupe pendant la période d'engagement portant sur une thématique en lien avec les objectifs des mesures.

Informations auprès de :

Hanna Muller, Chargée de Projets Agri-Environnement, agri.environnement@cpie-causses.org



Processus de contractualisation : Perspectives



➤ Contrat forestier « Maintien d'arbres sénescents disséminés et création d'un îlot de sénescence Natura 2000 en Forêt Domaniale de l'Escandorgue » (« Dispositif favorisant le développement de bois sénescents »)

- **Objectif** : Développer le bois sénescents afin d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- **Surface concernée** : Hêtraie calcicole (4,3 ha), commune de Lauroux
- **Itinéraire technique** :
 - **Maintien sur pied pendant 30 ans hors sylviculture de 84 arbres disséminés éligibles**
 - **Valorisation de l'absence totale d'intervention sylvicole pendant 30 ans sur l'espace interstitiel entre les arbres présentant soit des signes de sénescence, soit un diamètre important**
- **Estimation financière** construite selon le barème régional Languedoc -Roussillon en vigueur (en € TTC) : 10 721 €
- **Mise à jour du statut du contrat 2023** : Projet en attente de nouveaux barèmes de calcul des essences éligibles (indemnisation à la tige et à l'essence) pour un nouveau dépôt de contrat



Contractualisation : Mesure agro-environnementales et climatiques

MAEC = aides de la politique agricole commune (PAC) européenne, contrats de 5 ans avec des agriculteurs volontaires adoptant des pratiques bénéfiques pour l'environnement ou limitant les impacts négatifs.

Elles sont mises en place dans le cadre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) porté par un opérateur local et s'appliquent sur des enjeux précis.

Validation du PAEC à enjeux Biodiversité - Natura 2000 déposé par le CPIE des Causses Méridionaux pour 2023-2027.

- mesures éligibles sur le territoire, habitats et enjeux concernés
- budget régional restreint

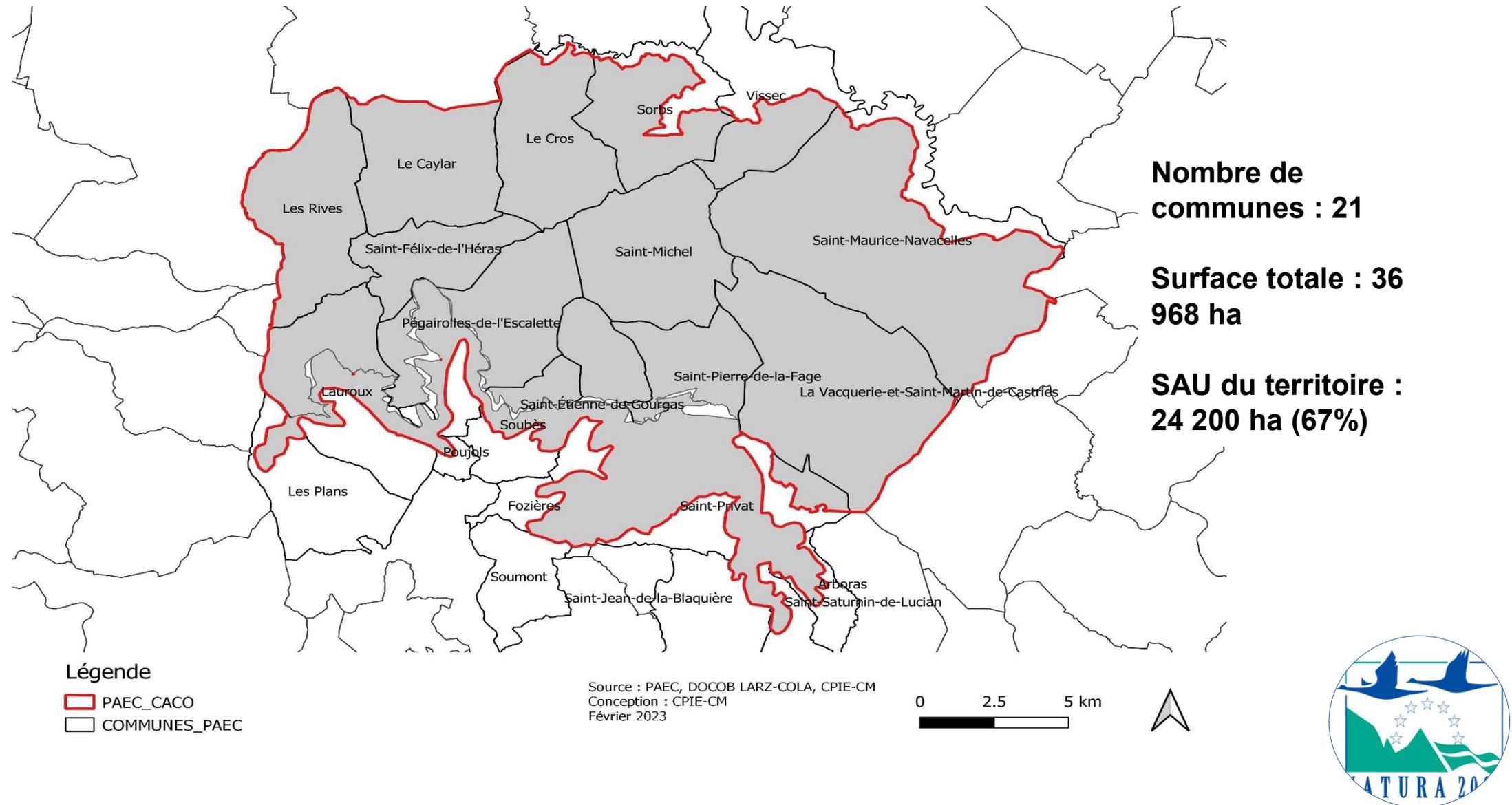


CAUSSES MERIDIONAUX



Contractualisation : PAEC localisation

Périmètres englobant les sites Natura 2000 « Causse du Larzac » et « Contreforts du Larzac »



Contractualisation : PAEC équipe projet

L'équipe Projet propose l'orientation du dispositif à partir d'une candidature auprès de la DRAAF

Rôle

Opérateur PAEC

Animation et coordination, cartographie, bilan



CAUSSES MERIDIONAUX

Diagnostic, accompagnement, formation

Agriculture/Pastoralisme

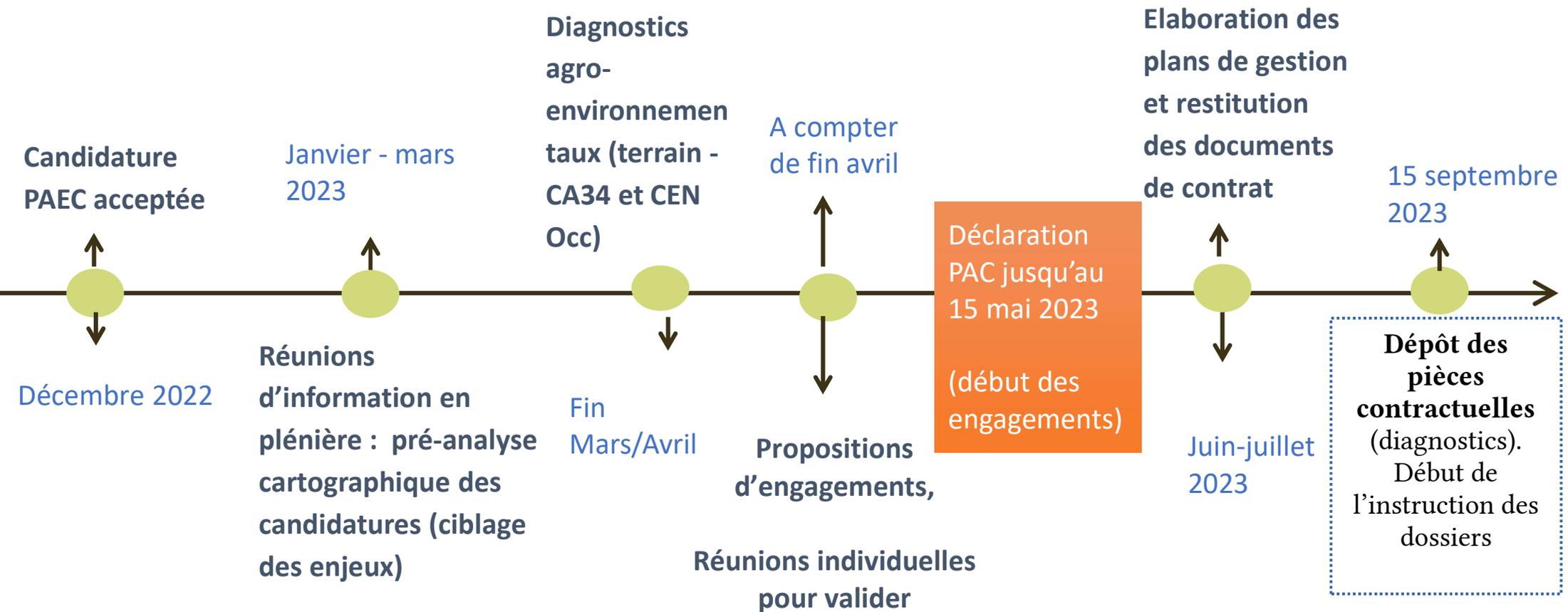


Biodiversité



Structure

Contractualisation : PAEC calendrier des actions réalisées 2023



Formation collective 2024

Contractualisation : PAEC « Causse et Contreforts du Larzac » en chiffres

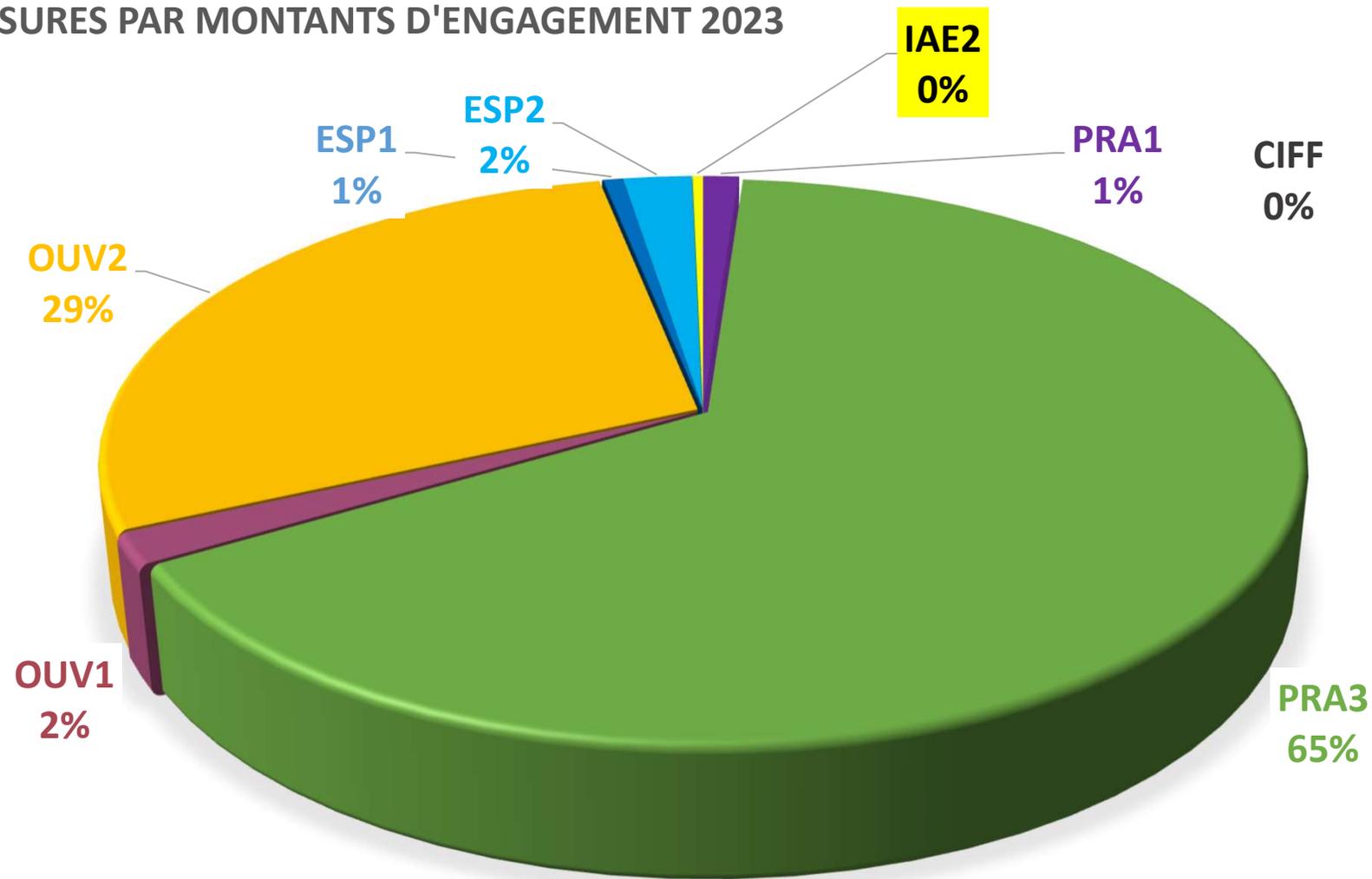
- Nombre de contrats conclus en 2023 : 18 exploitations
- TOTAL PAEC **demandé** (candidature) : 1 874 335 € (pour les 5 ans de contrat)
- TOTAL PAEC **obtenu** : 1 312 034 € (70 % de la demande initiale)
 - Répartie en trois tranches de contractualisation de 5 ans (2023, 2024 et 2025)
 - Rappel budget du PAEC 2015-2019 pour le même périmètre : 2 540 882 € (3 tranches : 2015,2016,2017)
- Budget **dépensé** en 2023 : 657 014,70 € (montant avant instruction) pour 18 exploitations sur 5 ans (50,08 % de l'enveloppe accordée)
- **Moyenne par exploitation** par an pour la tranche 2023: **7300 €/AE/an (sur 5 ans)**
- **Budget restant** 2024 et 2025 : **655 019,80 €**
- **Budget d'animation 2023** : **33 650 €** (animation, actions administratives, diagnostics/accompagnement, bilan/suivi)

Mesure agri-environnementales ouvertes 2023-2027

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant unitaire
Prairies permanentes – présence de plantes indicatrices	OC_CACO_PRA1	Système herbagers et pastoraux - présence de plantes indicatrices	Préservation des prairies maigres par le maintien d'une diversité floristique	51 €/ha
Toutes surfaces en herbe (prairies permanentes, parcours)	OC_CACO_PRA3	Systèmes herbagers et pastoraux gestion pastorale	Préservation des habitats et habitats d'espèces des milieux ouverts par la gestion pastorale	72 €/ha
Terres arables, cultures pérennes (céréales)	OC_CACO_CIFF	Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique favorables aux oiseaux communs de milieux agricoles	Préservation des habitats d'espèces d'oiseaux communs et d'intérêt communautaires, protection de la petite faune, insectes auxiliaires et pollinisateurs	652€/ha
Prairies permanentes	OC_CACO_ESP1	Protection des espèces Niveau 1	Préservation des prairies maigres par la mise en défend	82 €/ha
Prairies permanentes	OC_CACO_ESP2	Protection des espèces Niveau 2	Préservation des prairies maigres par le retard de fauche (et mise en défend – option)	145 €/ha
Surfaces pastorales et prairies	OC_CACO_OUV1	DFCI Maintien de l'ouverture des milieux	Préservation des habitats naturels et habitats d'espèces (avifaune) ouverture interventions mécaniques ou autres selon plan de gestion (brûlage, pâturage)	153 €/ha
Surfaces pastorales et prairies	OC_CACO_OUV2	DFCI Maintien de l'ouverture des milieux et gestion pastorale	Préservation des habitats naturels et habitats d'espèces des milieux ouverts par interventions complémentaires obligatoires et pâturage obligatoire	204 €/ha
Mares temporaires	OC_CACO_IAE2	Entretien durable des infrastructures agroécologiques	Préservation de l'habitat naturel d'intérêt communautaire mares temporaires et des espèces flore associées et mares en tant qu'infrastructures agroécologiques et habitats d'espèces (flore, amphibiens, odonates), mise en défend	62€/mare

Contractualisation : PAEC « Causse et Contreforts du Larzac » en chiffres

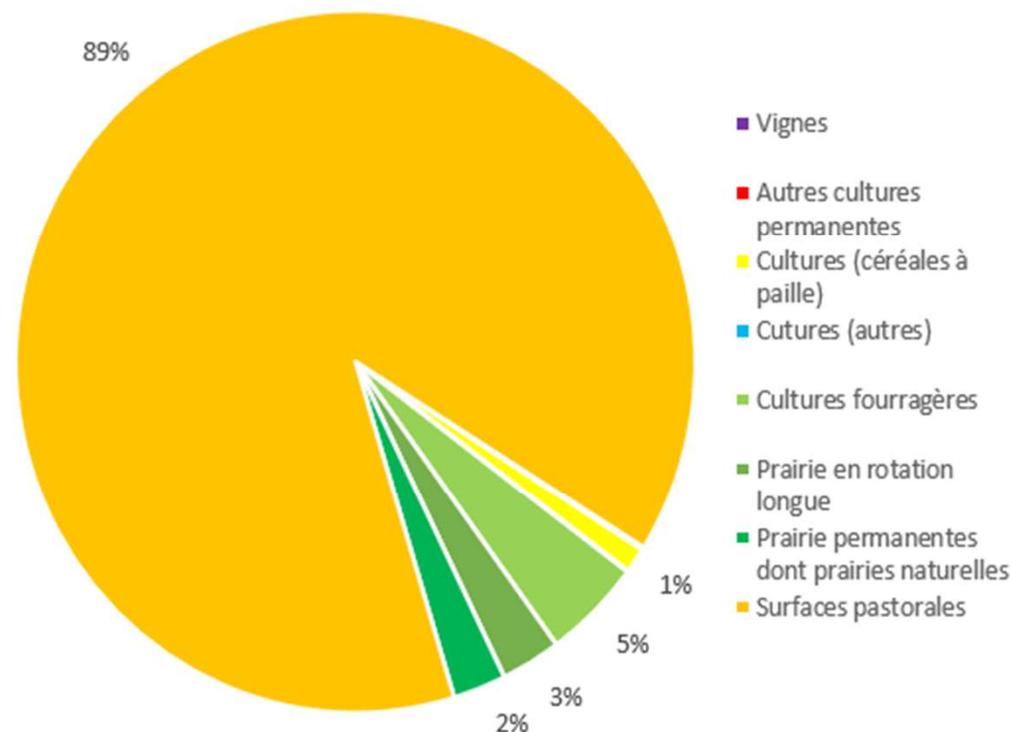
MESURES PAR MONTANTS D'ENGAGEMENT 2023



Contractualisation : Mesure agro-environnementales et climatiques

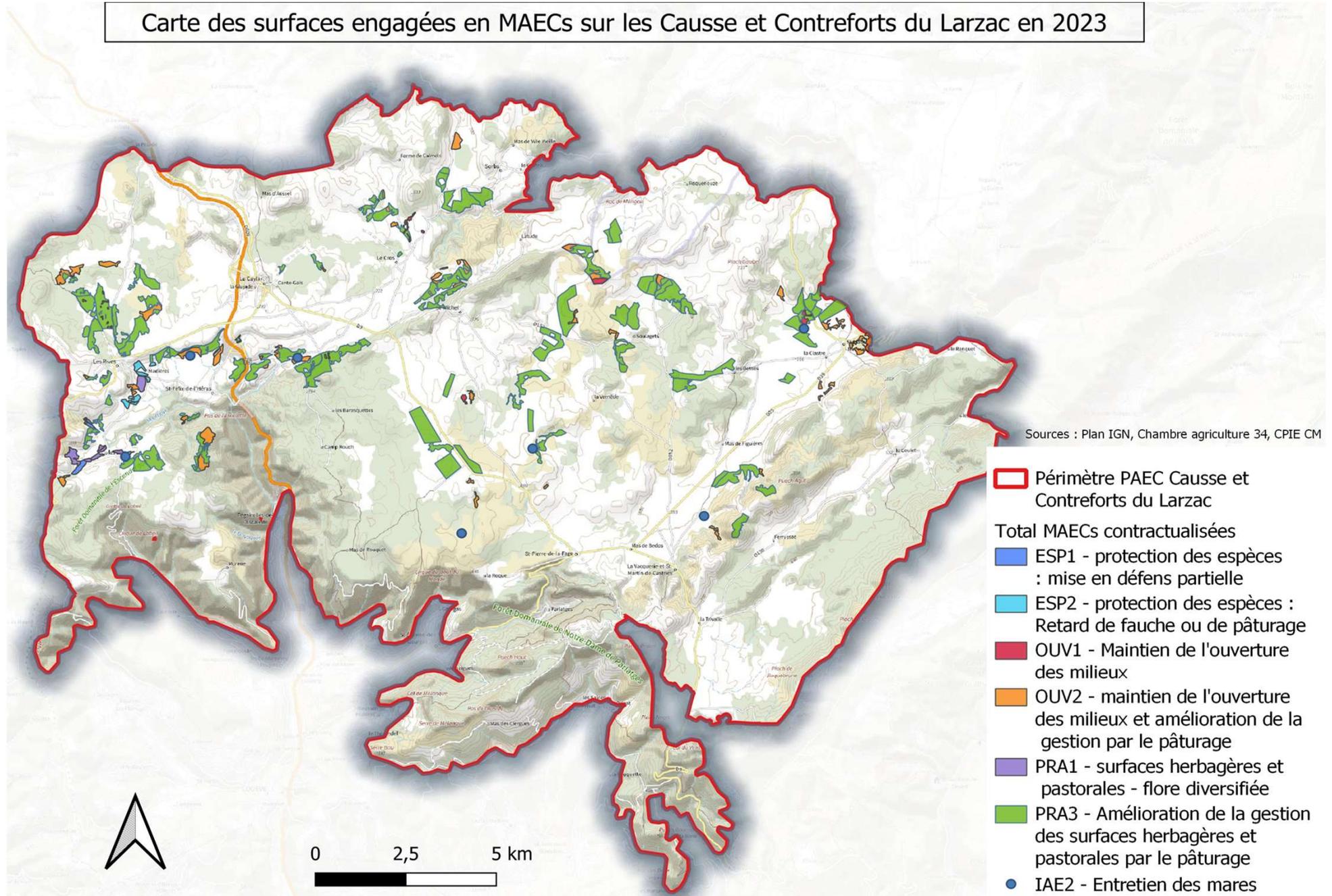
- Occupation du sol, valorisation agricole du territoire

Cultures et couverts		Surface (ha)		évolution 2015-2020
Vignes		21,3	0,1%	10,3%
Autres cultures permanentes		10,1	0,0%	120,9%
Cultures (céréales à paille)		282,7	1,2%	-22,5%
Cultures (autres)		11,0	0,0%	46,4%
Cultures fourragères		1138,6	4,7%	-16,9%
Prairie en rotation longue		691,0	2,9%	72,0%
Prairie permanentes dont prairies naturelles		612,7	2,5%	4,8%
Surfaces pastorales		21455,9	88,6%	4,4%
Total		24223,2	100,0%	3,9%



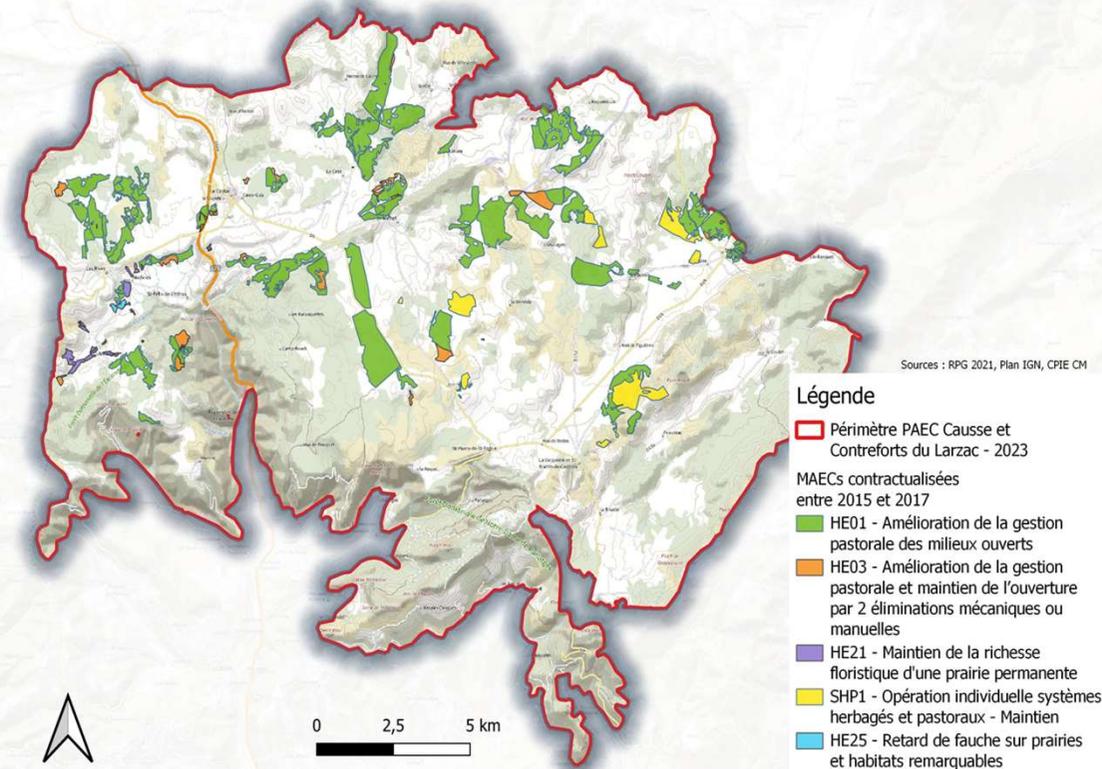
Projet agri-environnemental et climatique « Causse et Contreforts du Larzac »

Carte des surfaces engagées en MAECs sur les Causse et Contreforts du Larzac en 2023

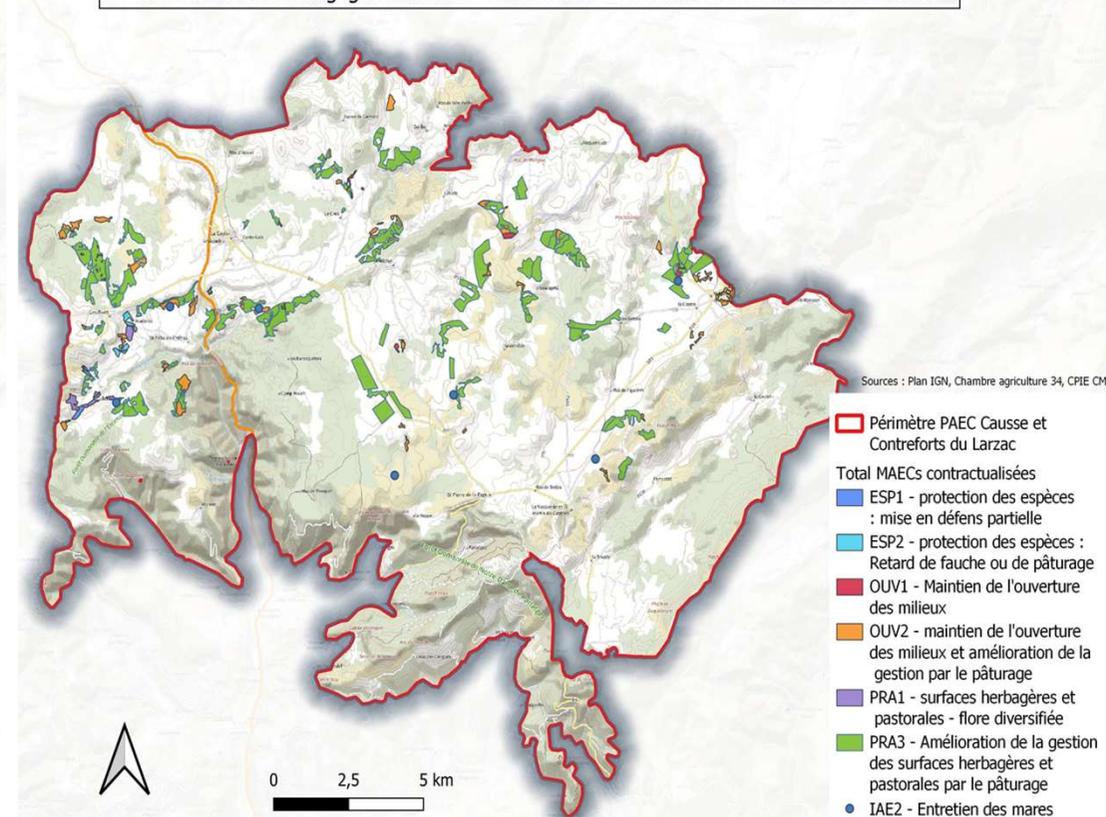


Projet agri-environnemental et climatique « Causse et Contreforts du Larzac » : Evolution du dispositif

Carte des surfaces engagées en MAECs entre 2015 et 2017 sur les 18 EA engagées en 2023 sur les Causse et Contreforts du Larzac



Carte des surfaces engagées en MAECs sur les Causse et Contreforts du Larzac en 2023



•La **surface totale** (-57 % par exploitation) a **baissé plus que le montant** (-42 %).

•**Nombre d'exploitations en très légère baisse** : 38 seront engagées sur toute la période (2023-25), il y en avait 42 en 2015-2017.

•Types de mesures : même ordre de grandeur, gestion pastorale en forte baisse (-43% par EA) mais toujours largement dominante, et hausse de la surface engagée dans d'autres mesures (ouverture, retard de fauche)

Projet agri-environnemental et climatique : Perspectives

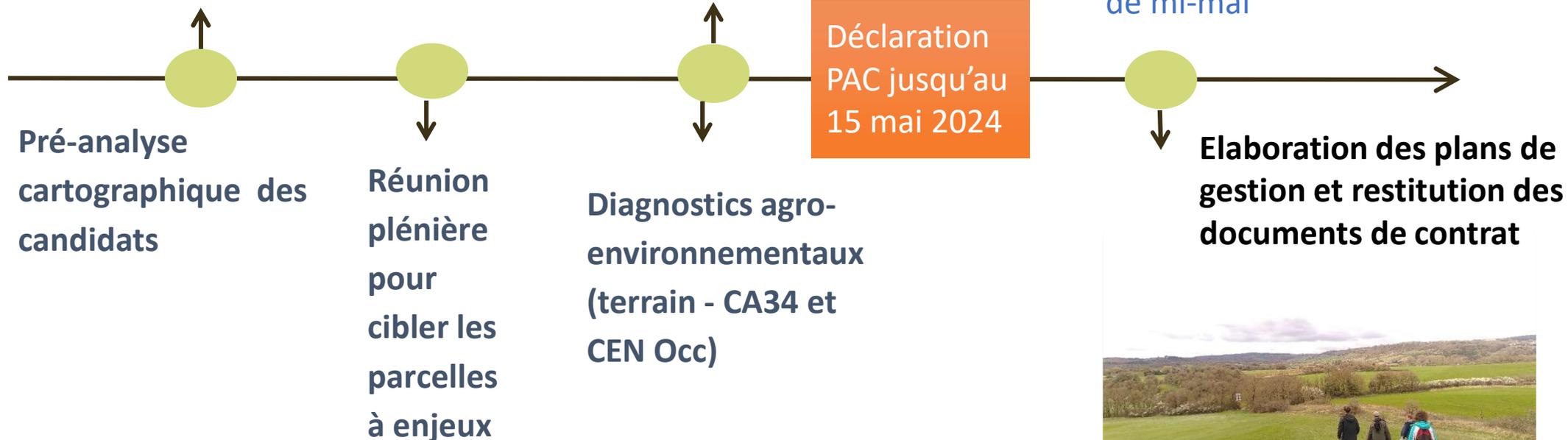
- Deux tranches d'engagement à venir : 2024 et 2025
- Budget restant sera divisé en 2 : permettant d'engager 9 exploitations respectivement en 2024 et 2025
- Même calendrier 2024:



Février - mars 2024

Avril

A compter de mi-mai



Elargissement du périmètre du site



Projet d'ajustement du périmètre

- augmentation de la superficie du site de **2 046,6 hectares (7 344,7 hectares = nouveau périmètre)**
 - tant pour être en **cohérence avec les limites physiques et d'infrastructures** (limites admin, routes)
 - tant pour **correspondre à l'état des connaissances sur les enjeux naturels en termes d'habitats et espèces d'IC** (expertises naturalistes du DOCOB)
- Les avantages peuvent être **l'éligibilité pour des contrats** (agricoles, forestiers, ni-ni) et la dotation aménités rurales
- Le dispositif Natura 2000 est **garant d'un territoire engagé pour la biodiversité et la préservation des espaces naturels**
- Les communes sont **accompagnées par l'animateur du site pour toute question liée à l'urbanisme et les évaluations d'incidences**

Elargissement du périmètre du site



Actions 2021 :

- Le Copil du 23 mars 2021 a validé une nouvelle consultation des communes (suite aux élections 2020)
- La consultation a commencé en octobre 2021 (réunions d'informations avec les CA)

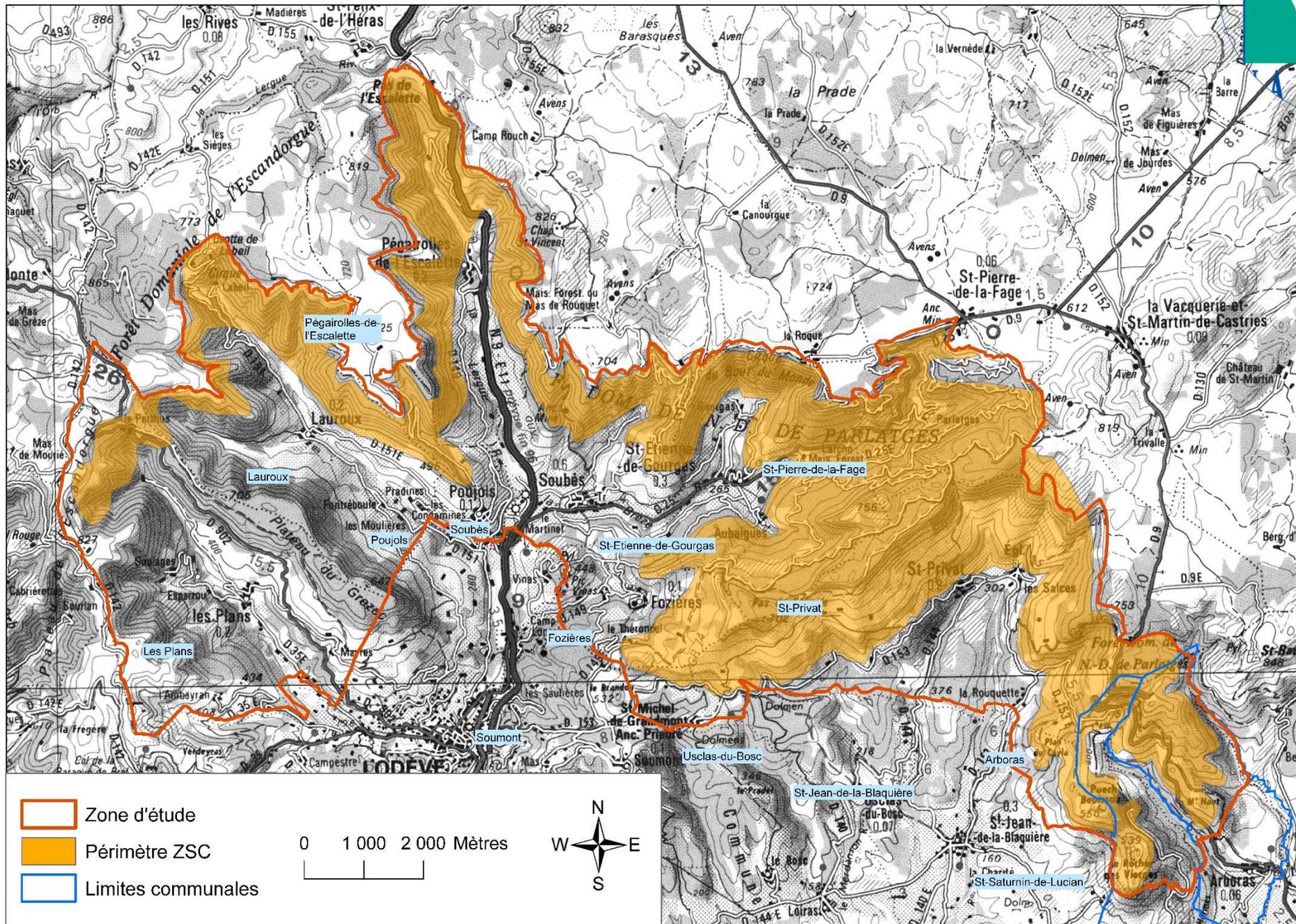
Actions 2022/début 2023 :

- Poursuite et fin de rencontres avec les Conseil municipaux
- Résultats des délibérations : certaines communes ont délibéré, avec des réponses positives à ce jour (3 délibérations sur 11 communes rencontrées)

A venir :

- Etablissement d'une nouvelle communication et mémoire technique
- Complétude des délibérations
- Copil extraordinaire de validation du périmètre et du document de consultation

Elargissement du périmètre du site

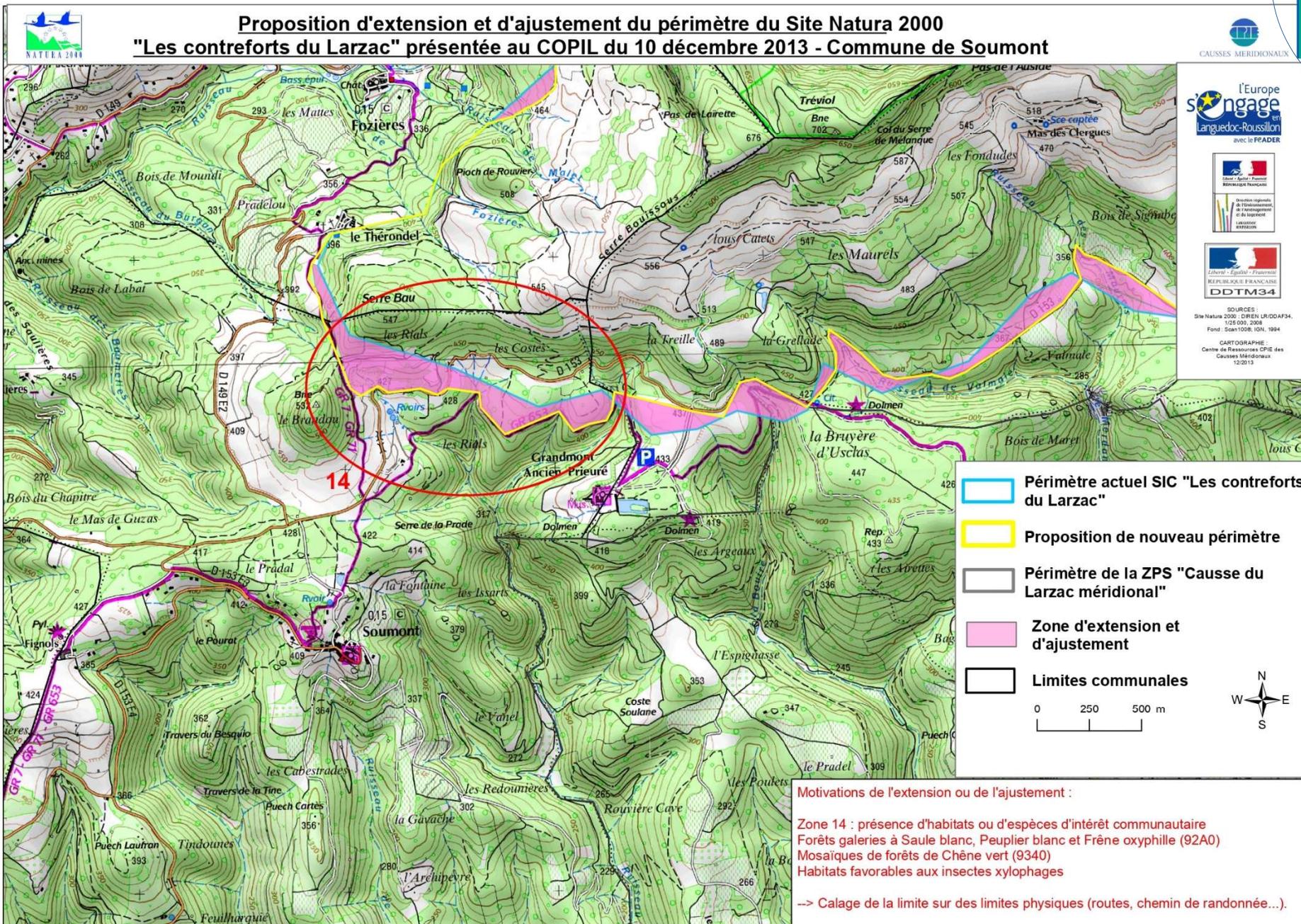


Elargissement du périmètre du site



Proposition d'extension et d'ajustement du périmètre du Site Natura 2000

"Les contreforts du Larzac" présentée au COPIL du 10 décembre 2013 - Commune de Soumont



CAUSSES MERIDIONAUX

l'Europe
songage
en
Languedoc-Roussillon
avec le FEDER

Ministère de l'Écologie - Développement durable et de l'Énergie
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

Ministère de l'Écologie - Développement durable et de l'Énergie
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
DDTM34

SOURCES :
Site Natura 2000 : DREN UR/DDAF34,
1/25 000, 2008
Fond : Scan 1008, IGN, 1994

CARTOGRAPHIE :
Centre de Ressources CPIE des
Causse Méridionaux,
12/2013

Études techniques et scientifiques : Actions et Perspectives



Un **suiti de nidification busard cendré** a été effectué en 2023 en cours de la période nuptiale et de nidification d'un couple sur une aire de reproduction connue à Les Plans (mai à juillet).

- Action suite à une prospection de l'espèce en 2021 (coordination association La Salsepareille, étude soutenue par la DREAL) et en 2022 en période de reproduction (coordination LPO Occitanie, DREAL) sur les sites de nidification connus pour l'espèce dans plusieurs départements d'Occitanie.
- L'espèce est en déclin sur les sites historiques sur le Causse du Larzac. Le couple observé a eu un succès reproducteur de 4 jeunes à l'envol.

Prospection chat forestier : L'OFB a lancé début de l'année 2023 un appel à participation à un protocole de suivi de pièges photos et pièges à poils en zones favorables de colonisation du chat forestier (*felis sylvestris*).

- Pièges-photo et pièges à poils ont été installés en forêt domaniale de l'Escandorgue et sur la commune de Le Caylar.
- La présence de l'espèce n'a pas pu être confirmée sur le site Natura 2000 « Causse du Larzac ».
- Protocole renouvelé depuis décembre 2023 (jusqu'à avril 2024)

Dotation de soutien aux communes pour la valorisation des aménités rurales

- Initialement « **Dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales** »
- Critères d'éligibilité pour les sites Natura 2000 :
 - Communes de **moins de 10 000 habitants**,
 - **Potentiel financier** par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate démographique
 - **Territoire terrestre couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000**,
 - ✓ **Reconduite annuellement**
 - ✓ **Plancher de 3000 €**

Informations :

- <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-pour-la-protection-de-la-biodiversite>
- <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/2023-07/Plaque%20Dotation%20Biodiversite%CC%81.pdf>

La Dotation aménités rurales en chiffres (2022 et 2023)

Code INSEE	Dép.	Commune	Attribution dotation en 2022
30353	30	VISSEC	1 223,00 €
34011	34	ARBORAS	1 008,00 €
34036	34	BOSC	-
34064	34	CAYLAR	6 451,00 €
34091	34	CROS	1 077,00 €
34106	34	FOZIERES	-
34132	34	LAUROUX	1 999,00 €
34196	34	PEGAIROLLES-DE-L'ESCALETTE	2 384,00 €
34205	34	PLANS	-
34230	34	RIVES	2 022,00 €
34251	34	SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS	5 789,00 €
34253	34	SAINT-FELIX-DE-L'HERAS	1 000,00 €
34268	34	SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	-
34277	34	SAINT-MAURICE-NAVACELLES	3 325,00 €
34278	34	SAINT-MICHEL	1 023,00 €
34283	34	SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE	1 623,00 €
34286	34	SAINT-PRIVAT	4 777,00 €
34287	34	SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN	-
34303	34	SORBS	1 000,00 €
34304	34	SOUBES	6 519,00 €
34306	34	SOUMONT	-
34317	34	VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES	2 991,00 €
		TOTAL territoire	44 211,00 €

Code INSEE	Commune	Attribution dotation en 2023
30353 - VISSEC		3 000,00 €
34011 - ARBORAS		3 000,00 €
34036 - BOSC		-
34064 - CAYLAR		6 993,00 €
34091 - CROS		3 000,00 €
34106 - FOZIERES		-
34132 - LAUROUX		3 000,00 €
34196 - PEGAIROLLES-DE-L'ESCALETTE		3 000,00 €
34205 - PLANS		-
34251 - SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS		6 232,00 €
34253 - SAINT-FELIX-DE-L'HERAS		3 000,00 €
34268 - SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE		-
34277 - SAINT-MAURICE-NAVACELLES		3 550,00 €
34278 - SAINT-MICHEL		3 000,00 €
34283 - SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE		3 000,00 €
34286 - SAINT-PRIVAT		5 323,00 €
34287 - SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN		-
34303 - SORBS		3 000,00 €
34304 - SOUBES		7 210,00 €
34306 - SOUMONT		-
34317 - VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES		3 226,00 €
	Total territoire	59 534,00 €

Informations et Agenda

Premier webinaire des élus Natura 2000 « la politique Natura 2000 et le rôle de président de comité de pilotage »

Organisé par la mission inter-réseaux Natura 2000

Replay : <https://youtu.be/ktM1sYQPXFM>

Diaporama et synthèse des échanges peuvent être envoyés par mail

Congrès des élus Natura 2000 juin 2024

Deuxième congrès national des élus Natura 2000

Du 24 au 26 juin 2024 (Vosges)

Thème : restauration de la nature

Organisé en partenariat avec l'OFB il s'adresse aux élus Natura 2000, chargés de mission des structures animatrices, aux régions, services déconcentrés de l'État...(séances en plénière, ateliers et visite de sites)





CONTACT

CPIE des Causses
méridionaux
34, route de Saint Pierre
34520 Le Caylar

MERCI DE VOTRE ATTENTION

POUR EN SAVOIR PLUS
<https://cpie-causses.org/l-association>
SUIVEZ-NOUS 



Mise en œuvre du DOCOB : Veille environnementale et évaluations d'incidences

Veille environnementale et études d'incidences

- Le CPIE- CM accompagné en 2023 :
 - un projet de travaux de suppression de seuil sur une rivière située A Saint Etienne de Gourgas (situation inter-sites Causse du Larzac),
 - une réfection de voirie forestière en FD Parlatges à Saint Etienne de Gourgas (situation inter-sites Causse du Larzac),
 - Quatre **passages de manifestations au printemps 2023** (Trail du Lodévois et Larzac, Vinotrail, course VTT Drailhes du Diable et cyclo course « Gravel » Héraultaise) :
- Ces derniers **nécessitent un accompagnement spécifique pour sensibiliser autour des enjeux de quiétude des espèces de rapaces et le piétinement de la flore**. Dans un des deux cas, le porteur de projet est incité à changer son itinéraire prévu pour respecter la quiétude des sites de nidification de l'avifaune.
- Le constat est besoin de renforcer le lien avec les têtes de réseau APN et d'expliquer les démarches d'évaluations d'incidences pour éviter des problématiques de formalisme et de communication.

Perspectives :

- Plusieurs **groupes de travail** ont démarré en 2023 **concernant l'accompagnement de différents pratiquants de sports et activités pleine nature** (spéléologie, escalade) et d'autres rencontres suivront (sollicitation de la part des services départementaux des forestiers sapeurs/DFCI)

Le régime des évaluations d'incidences

Qu'est-ce qu'une évaluation des incidences?

- Concrètement, c'est un **dossier** à remplir (formulaire) par le porteur de projet, et qui lui permet de vérifier que son projet ne risque pas de compromettre les habitats et les espèces.
- La complexité de ce dossier est **proportionnelle** au projet : pour les « petits » projets, il existe un formulaire simplifié. Pour les « grands » projets, il faut faire appel à des bureaux d'études qui procèdent à des inventaires et fournissent une analyse plus poussée.
- **Les animateurs Natura 2000 aident** le porteur de projet à faire cette démarche et conseillent au mieux pour éviter les impacts sur les habitats et espèces. L'objectif ? Que le porteur de projet fasse une analyse « juste », car elle doit ensuite être **validée par l'Etat** (DDTM).

Quels projets sont soumis à cette évaluation des incidences ?

- L'Etat (par décrets) puis les Préfets (par arrêtés préfectoraux) ont défini les activités ou projets qui devaient faire l'objet de cette évaluation des incidences.
- Ex : Les manifestations sportives de + 100 participants
- Les travaux ou aménagements en paroi rocheuse ou des cavités souterraines
- ...

Diagnostic socio-économique : Méthodologie

Travail en régie et par une étudiante en alternance (licence pro GENA) pour le site Causse du Larzac
Capitalisation de données auprès des catégories socio-professionnels et experts
Groupe de travail (« comité opérationnel ») à venir pour échanger sur cet inventaire

- **Définition des domaines et recensement des acteurs**
 - *Caractéristiques abiotiques* : géologie/hydrologie (ressource en eau et sa gestion), climat, zonages espaces de protection
 - *Activités humaines* : démographie, urbanisme et aménagement du territoire, agriculture, activités forestières, activités commerciales, patrimoine, tourisme, sports de pleine nature, activités cynégétiques, pêche
- **Création d'une grille d'entretien et d'une charte (engagement à l'anonymat, relecture)**
 - *Thèmes transversaux à aborder*
 - *Grille spécifique par grand domaine*
- **Entretien et retranscription (selon la grille)**
- **Rédaction en croisant entretiens du même thème et autres sources d'informations**

Total : 19 entretiens ; 22 acteurs rencontrés ;
25 personnes (face à face ou téléphone)

Révision du DOCOB : Diagnostic socio-économique - Résultats

CORPUS

- **État des lieux de chaque domaine** : rédigé ou sous forme de tableau
 - Sports de pleine nature : Première carte des activités et **hiérarchisation des activités** et catégorisation selon leurs impacts potentiels sur la biodiversité
- **Liste des autres documents de référence** pour chaque domaine (PLUi, SAGE, schéma de gestion cynégétique, ...)

ANALYSE

- **Début d'analyse des enjeux** :
 - Impacts potentiels de l'activité sur les habitats/espèces du site
 - Synergies/opportunités en lien avec les objectifs de gestion
 - Conflits d'usages existants/probables

*Sensibilisation des **acteurs vis-à-vis de du dispositif N2000** et recueil des **question/attentes** (non-systématique)*

Diagnostic socio-économique : Entretiens par secteur

Total : 19 entretiens ; 22 acteurs rencontrés ;
25 personnes (face à face ou téléphone)

Hydrographie/ Ressource en eau + Géologie

1 entretien
groupé
- Larzac explo
- Céladon
- SIELL
- Géologue

Agriculture

1 entretien
+ intégration
des infos lors
des diags
MAEC
- Chambre
d'agriculture

Urbanisme et aménagement du territoire

2 collectivités
(thèmes
transversaux)
- CCLL (urba et
économie)
- PCH
(aménagement
et
environnement)

Forêt

2
entretiens
- ONF (x2)
(-PCH)
- CRPF

Commerce et industrie

1 entretien
- Association
des
commerçant
s Larzac
méridional,
CCI, CMA

Chasse, pêche

3
entretiens
- FD
chasseurs
34
- GICF LM
- APPMA
La
Gauloise

Tourisme

1
entretien
- CCLL/OT

Patrimoine

1 entretien
- SMGC cirque
Navacelles

Climat

+ ODCEEL (observatoire du
climat)

Sports de Pleine Nature (APN)

7 entretiens
- Randonnée : Rando pisteurs (CD34)
- Cyclisme : comité 34 FFC ; Vélo club Iodévois
- Escalade : club Par-ci Par-là
- Trail : Spiridon club déjà rencontré par Hanna
- Course d'orientation : asso AMSO
- Spéléologie : comité 34 FFS
- CCLL (service APN)

Conservation des mares du causse du Larzac (34) – Restauration de mares en réseau

- **Stratégie de restauration de réseau écologique de points d'eau ponctuels** élaborée à l'issue d'une stage de Master 2 (2022)
- Sur la base de cette stratégie un **projet a été déposé par le CEN Occitanie auprès de l'AERMC** sur le site Natura 2000 « Causse du Larzac ». Il entend **identifier et organiser la mise en gestion (restauration, adaptation de gestion, etc.) d'un total de 10 mares** et suivant les besoins et possibilité, la création d'une à deux mares. Ces actions seront planifiées sur un pas de temps de deux ans (2023-2025).
- Dans le but de favoriser des actions de densification du réseau d'infrastructures agro-écologiques, le CPIE a appuyé les travaux et a fait le lien avec les communes et propriétaires des mares ciblées.
- L'action est **en lien et cohérence avec les politiques publiques locales** (Stratégies zones humides de l' EPTB Fleuve Hérault, GEMAPI porté par le service eau et rivières (SIELL) de la Communauté des communes Lodévois et Larzac et le Groupe de travail mares du PNR Grands Causses.

